



remboursement d'une dette de copropriété antérieure à l'achat

Par **2MO**, le **30/07/2010** à **13:58**

Bonjour,

J'ai reçu ce jour de la part de mon syndic un appel de fond exceptionnel d'un montant de 750€ pour le remboursement d'un prêt souscrit par la propriété en 1995 et qui aurait dû être soldé en 2008.

J'ai acheté mon appartement en 2009 et pensais que ce crédit était soldé. Aujourd'hui, on m'annonce que la copropriété doit encore 76600€ et que l'on doit régler cette dette avant decembre 2010 si l'on veut éviter des poursuites.

Est-ce à moi de payer ce remboursement sachant que je n'ai jamais voté pour ce crédit, sachant qu'il aurait dû être soldé 1 an avant l'achat de mon appartement.

Merci d'avance pour vos réponses.